Protocole sanitaire école La Farandole - Angliers

Chers parents,

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

I- Les mesures d'hygiène

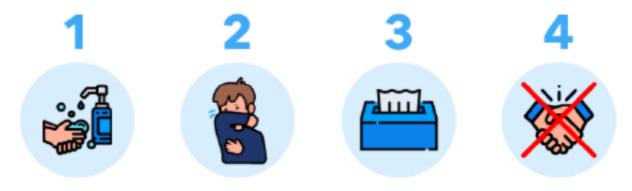
Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

- Pour les enseignants, porter un masque en fonction des situations de travail lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple.
- Le masque n'est pas obligatoire pour les enfants à l'école élémentaire
- En maternelle, le port du masque est interdit.

Voir annexe 1

• appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.



Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique

Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

Voir annexe 2

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- mouchoirs à usage unique (merci de fournir des mouchoirs jetables à votre enfant)
- savon liquide dans les sanitaires et les lavabos des couloirs
- gel hydroalocoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables.
- Serviettes en papier à usage unique
- Désinfectant virucide pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire (poignées de portes...)

II- Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Pour permettre cela, il sera demandé aux parents de déposer leur enfant devant les accès définis pour chaque classe.

Pour les classes élémentaires, chaque classe aura son propre accès ce qui permettra de conserver les horaires habituels de l'école.

Pour les classes maternelles, l'accès sera l'accès habituel mais les enfants des différentes classes entreront en décalé.

PS	MS/GS	GS/CP
8h40	8h30	8h20

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale.

Dans la mesure du possible, les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux.

Il n'y aura plus de moment d'accueil dans la cour car les enfants entreront directement dans leur classe avec leur enseignant (sauf pour la classe de Mr VITET qui accueillera ses élèves au portail de l'élémentaire). Les portes d'accès à l'école devront restées ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

III- La mise en rang et l'entrée en classe

Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire des rangs en file indienne, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne pas toucher les poignées de portes.

Une distance suffisante devant être laissée entre les vêtements au niveau des porte-manteaux.

Au niveau des classes élémentaires, ceux-ci ne devront plus être utilisés car ils sont trop rapprochés les uns des autres. Les enfants poseront donc leur vêtement sur leur propre chaise, dans la classe.

Pour les enfants de maternelle, ils pourront utiliser les porte-manteaux. Il est aussi demandé aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes.

IV- L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Selon l'obligation du gouvernement, nous ne pourrons accueillir que 15 élèves maximum par classe en élémentaire mais afin de garantir l'application des gestes barrières et la sécurité sanitaire, nous accueillerons 5 à 6 enfants en petite et moyenne section et une dizaine en GS/CP.

Par conséquent, il sera parfois nécessaire, en fonction des effectifs de mettre un système de rotation des élèves à savoir

→ lundi et mardi groupe 1, jeudi et vendredi groupe 2.

L'accueil des enfants de personnels nécessaires à la gestion de la crise est prioritaire. Ces enfants seront accueillis les 4 jours.

Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'espacer les élèves une table sur deux.

L'entrée en classe devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Par conséquent, l'idéal sera que le premier élève à rentrer s'installe à la table la plus éloignée puis le second la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté opposé à la porte.

Chaque enfant aura une place attitrée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée.

À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant la distanciation adéquate (un mètre, voire deux mètres quand cela est possible) ou à utiliser du gel hydroalcoolique.

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

Les déplacements en classe ne sont plus possibles car les salles ne permettent pas des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront donc assis.

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

Lors de la sortie, les élèves procéderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre sans temps de latence.

L'enseignant devra assurer l'aération de sa salle de classe avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, la pause déjeuner et en fin de journée.

V- Le matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignant ne pouvant pas facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains et désinfecter le matériel.

En élémentaire et en maternelle, l'utilisation du matériel collectif partagé entre élèves est à proscrire.

Pour la maternelle, 2 ou 3 jeux seront donnés à chaque enfant pour la journée. Ce matériel sera désinfecté tous les jours.

En maternelle, les enseignants devront retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les différents coins de la classe.

VI- <u>Les récréations</u>

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de ballons, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets. L'équipe a donc décidé que les classes de maternelle auraient 2 récréations de 15 min car n'ayant pas accès aux vélos, aux structures et ne devant pas se toucher une récréation plus longue nous a semblé pas adaptée.

Nous avons aussi comme consigne de limiter au maximum le brassage des élèves ce qui implique 5 min de décalage entre les récréations des maternelles pour éviter que les classes ne se croisent et au niveau de l'élémentaire, nous avons alterner les bâtiments pour que les groupes d'élèves ne se croisent pas.

Les récréations sont organisées* afin de les décaler par classe selon le planning suivant :

	PS	MS/GS	GS/CP	CP/CE2	CE1	CE2/CM1	CM1/CM2
Matin	8h50-9h05 10h45-11h	9h10-9h25 11h05- 11h20	9h30-9h45 11h25- 11h40	10h-10h15	10h30- 10h45	9h45-10h	10h15- 10h30
Ap midi							

*En cas de difficultés d'organisation ou en cas de conditions climatiques défavorables, les récréations pourront être remplacées par des temps de pauses en classe.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation. L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de ...

VII- La cantine

Les conditions de restauration seront assurées comme en temps normal.

Les élèves devront se laver les mains au savon avant et après le repas.

Les locaux de la cantine permettent d'accueillir les élèves en respectant une distance d'un mètre entre eux, il y aura donc 2 services. Un nettoyage complet des tables et des chaises sera fait entre les 2 services avec une aération des locaux. Les agents municipaux seront vigilants au respect des gestes barrières.

Durant la pause méridienne (hors réfectoire), les enfants seront repartis en groupe et des activités respectant la cadre sanitaire leur sera proposées. Les élèves devront se conformer aux mêmes règles que lors des récréations : pas de jeu de contact, distanciation...

Un protocole de gestion de la prise des repas, du nettoyage du restaurant scolaire est mis en place.

Egalement, pour la récréation sur le temps de la pause méridienne.

Pour ces deux points, j'en discute avec Corinne et Sandra.

VIII- <u>L'entretien des locaux par la collectivité territoriale</u>

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

Il convient tout particulièrement de veiller :

- aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets, ...
- à l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises) ainsi que les jeux en maternelle

Une périodicité de nettoyage / désinfection de deux fois par jour paraît totalement nécessaire.

Les sols devront être nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes compte tenu du type d'huisserie.

Protocole mis en place par les services de la mairie

IX- Les sorties

A midi, très peu d'enfants mangent à la maison. La sortie se fera à 12h aux accès définis pour l'accueil.

A 16h30, La sortie se fera directement à la porte de la classe et les élèves sortiront un par un à l'appel de l'enseignant.

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel de changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

X- Le périscolaire

Les parents laisseront une distance d'un mètre minimum entre eux et les autres.

Les enfants seront orientés, dès leur arrivée, vers les toilettes pour un lavage des mains minutieux.

Les enfants seront installés dans les salles, ou, si le temps le permet, à l'extérieur (ce qui est à privilégier), en respectant les mesures de distanciation d'un mètre minimum. Les mêmes règles que celles de la cour s'appliqueront au niveau des jeux et de la promiscuité : pas de jeu collectif, pas de jeu avec des partages de matériel, distance de sécurité à respecter...

Si, lors du goûter, des déchets sont à éliminer, les enfants se rendront un par un à la poubelle en respectant les distances de sécurité. Les élèves se laveront les mains avant et après le goûter.

Pour la sortie, les parents procéderont comme lors de l'arrivée le matin en se signalant au personnel de surveillance au grand portail. Les enfants sortiront un par un.

J'attend de la part de Sandra la fiche

XI- Les enfants ou personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait. Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Il nous faut disposer d'un thermomètre frontal sans contact efficace et non d'un thermomètre auriculaire.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts.
- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112. La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui se rendront dans la salle multi-activités de l'école. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser à l'agent chargé de l'entretien que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions. Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire (et l'ARS) pour la conduite à tenir concernant les autres enfants et, afin de définir les modalités de dépistages des élèves et des personnels.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

Chers parents et chers élèves, vous trouverez sans doute ce dispositif très directif et contraignant, mais, tout le monde doit prendre conscience que c'est seulement à ce prix qu'une « deuxième vague » catastrophique pour notre pays pourra être évitée. Nous vous remercions par avance de votre engagement, pour suivre au mieux ce protocole*.

Attention ce protocole peut être remis en question par le gouvernement le jeudi 7 mai.

La Directrice et les enseignants Le Maire et les élus Les agents communaux

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.



Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque).

Annexe 2

Se laver les mains



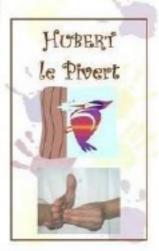
Viens te laver les mains avec ...

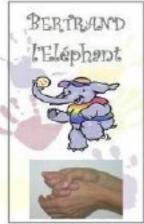


et ses copains













Mei 2008 Mei Mei 2011 - Kedisi per : Ango C. - Cherbonness B. - Florence M.C. - Mariani C. - Pile Santi Publique Mygime - N. Kigmi

